

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 20 mars 2023 à 19 h, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents: Madame le maire
 Nathalie Ross
 Messieurs les conseillers
 Martin Simard
 Christian Bernard Oyourou
 Luc Gilbert
 Hervé Gaudreault
 François Maltais

Est absent : Monsieur le conseiller
 Jean-Sébastien Naud

Est également présente : M^{me} Magali Lavigne, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; ⁽⁴²⁷⁸⁾
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2023; ⁽⁴²⁷⁹⁾
4. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mars 2023; ⁽⁴²⁸⁰⁾
5. DOSSIERS DE LA MAIRIE :
 - 5.1. Compte-rendu des activités du dernier mois;
 - 5.2. Suivi des grands dossiers;
 - 5.3. Prochaine séance;
6. PÉRIODE DE QUESTIONS;
7. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
 - 7.1. Croix-Rouge canadienne – Second amendement de prolongation de la lettre d'entente : Services aux sinistrés et contribution annuelle; ⁽⁴²⁸¹⁾
 - 7.2. Prolongation du programme AccèsLogis Québec; ⁽⁴²⁸²⁾
 - 7.3. Services professionnels – Accompagnement Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) et eau potable – Mise aux normes du traitement des eaux usées et travaux en eau potable; ⁽⁴²⁸³⁾
 - 7.4. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie; ⁽⁴²⁸⁴⁾
 - 7.5. Ministère de la Culture et des Communications – Demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable; ⁽⁴²⁸⁵⁾
 - 7.6. Explos-Nature –Appui pour le dépôt d'une demande au programme de Vitalisation MRC; ⁽⁴²⁸⁶⁾
8. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
 - 8.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de février 2023; ⁽⁴²⁸⁷⁾
 - 8.2. Dépôt de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de février 2023; ⁽⁴²⁸⁸⁾

- 8.3. Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles du mois de février 2023; ⁽⁴²⁸⁹⁾
- 8.4. Modification de la liste des comptes de la salle de quilles du mois de janvier 2023; ⁽⁴²⁹⁰⁾
9. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ;
10. DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT ;
11. DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR ;
12. DOSSIERS SALLE DE QUILLES ;
13. DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :
 - 13.1. FÊTE NATIONALE - Dépôt d'une demande de subvention auprès du Gouvernement du Québec dans le cadre du *Programme d'assistance financière aux célébrations locales*; ⁽⁴²⁹¹⁾
 - 13.2. LES ENVOLÉES - Dépôt d'une demande de subvention auprès de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du *Programme de soutien culturel* ; ⁽⁴²⁹²⁾
 - 13.3. RÉFECTION DE L'AILE DES LOISIRS - Dépôt d'une demande de subvention auprès du Gouvernement du Canada dans le cadre du *Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés*; ⁽⁴²⁹³⁾
 - 13.4. AÉROVENTURE – Dépôt d'une demande de subvention auprès de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du *Fonds régions et ruralité - volet 4 soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*; ⁽⁴²⁹⁴⁾
 - 13.5. AÉROVENTURE – Dépôt d'une demande de subvention auprès de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du *Programme d'aide au patrimoine* ; ⁽⁴²⁹⁵⁾
 - 13.6. LES MATINÉES CRÉATIVES - Dépôt d'une demande de subvention auprès de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du *Programme de médiation culturelle* ; ⁽⁴²⁹⁶⁾
14. DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE;
15. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D'AIDE FINANCIÈRE :
 - 15.1. Fabrique des Bergeronnes – Crèche de Noël extérieure de l'église; ⁽⁴²⁹⁷⁾
 - 15.2. Odyssée artistique – 3^e édition de la *Fin de semaine entre nous* ; ⁽⁴²⁹⁸⁾
16. DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D'ADHÉSION OU DE PUBLICITÉ :
 - 16.1. Adhésion au magazine de prestige Road trip Côte-Nord 2023; ⁽⁴²⁹⁹⁾
17. CORRESPONDANCE :
 - 17.1. Québec Subaquatique : demande de lettre d'appui;
 - 17.2. Héritage des oiseaux migrateurs de la Côte-Nord : demande de lettre d'appui;
 - 17.3. Archéo Topo : demande de lettre de partenariat;
18. SUJETS DIVERS :
 - 18.1. Sentier de la plage – Adjudication du contrat pour la réalisation des plans et devis et déclaration de conformité auprès du MELCC; ⁽⁴³⁰⁰⁾
19. PÉRIODE DE QUESTIONS;
20. SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS;

21. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

22. Fermeture de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

23-03-4278

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec le point suivant ajouté aux sujets divers :

- 18.1 Sentier de la plage - Contrat pour la réalisation des plans et devis et demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC; ⁽⁴³⁰⁰⁾

QUE le point « Sujets divers » soit maintenu ouvert.

23-03-4279

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2023, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mars 2023

Le dépôt et l'acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mars 2023 est reportée à la prochaine séance du conseil.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

Compte-rendu des activités du dernier mois

Le maire fait un compte-rendu des activités du dernier mois.

Suivi des grands dossiers

Le maire fait un suivi des grands dossiers.

Prochaine séance

- Séance ordinaire du 17 avril 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

23-03-4281

Croix-Rouge canadienne – Second amendement de prolongation de la lettre d’entente : Services aux sinistrés et contribution annuelle

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge a entamé, en septembre 2021, un travail de révision de la lettre d’entente – Services aux sinistrés afin de refléter les changements de façons de faire au sein de la Croix-Rouge et l’évolution du domaine de la sécurité civile au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la finalisation de cette nouvelle entente nécessite un travail supplémentaire avant d’être officiellement déployée;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge souhaite prolonger l’entente actuelle afin de se donner le temps nécessaire pour finaliser l’entente, mais aussi pour offrir plus de temps à la Municipalité des Bergeronnes de réviser la nouvelle entente lorsqu’elle sera disponible ;

CONSIDÉRANT QUE l’amendement no. 2 de prolongation précise la durée de la validité de l’entente et apporte, dès à présent, deux autres modifications à ladite lettre d’entente :

- Une prolongation de la durée de l’entente de quatre (4) à cinq (5) ans;
- Le retrait de la clause de renouvellement automatique et son remplacement par une clause mentionnant que l’entente ne pourra être renouvelée à moins d’un accord mutuel et écrit entre les parties;
- Un ajustement aux modalités financières de l’entente indiquant qu’à compter de l’année financière 2023-2024, la contribution annuelle demandée aux municipalités de 1 200 habitants et moins passera de 180\$ à 225 \$ (cette modification permettra à la Croix-Rouge de continuer à développer et à maintenir son réseau bénévole et d’entretenir ses partenariats dans le but d’être prête à intervenir lors de sinistres);

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert

APPUYÉ PAR M. Martin Simard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l’amendement no. 2 de prolongation de la lettre d’entente – Services aux sinistrés passant de quatre (4) à cinq (5) ans;

QUE mesdames le maire et la directrice générale soient autorisées à signer les documents inhérents à la demande;

QUE le conseil accepte la contribution annuelle pour l’année financière 2023-2024 au montant de 225 \$.

23-03-4282

Prolongation du programme AccèsLogis Québec

CONSIDÉRANT QUE les crises du logement s’enracinent dramatiquement au Québec, que le taux d’inoccupation est de seulement 1,7%, son plus bas depuis 2004, et que le loyer moyen a augmenté de 8,6% entre octobre 2021 et octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE 177 000 ménages québécois ont des besoins impérieux de logements;

CONSIDÉRANT QUE les besoins des ménages à faible et à modeste revenu ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements locatifs ni par les nouvelles constructions sur le marché privé;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu et a permis de développer de nombreux projets de logements sociaux partout au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les investissements en habitation sociale permettent d'atteindre un triple objectif, soit venir en aide aux ménages les plus vulnérables et générer des retombées économiques importantes, tout en consolidant un patrimoine collectif durable, indispensable pour affronter les futures crises;

CONSIDÉRANT QUE chaque dollar investi dans la réalisation d'habitations sociales génère des retombées économiques de 2,30 \$ dans l'économie locale;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est engagé à réaliser le droit au logement pour tous et toutes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault

APPUYÉ PAR M. Christian Oyourou

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil demande, par la présente, au gouvernement du Québec, de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec et de prévoir dans son prochain budget le financement de 10 000 nouveaux logements sociaux par année sur une durée de 5 ans;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la ministre responsable de l'Habitation, madame France-Élaine Duranceau, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, madame Sonia Lebel, au ministre des Finances, Éric Girard, et au Front d'action populaire en réaménagement urbain;

QUE le conseil autorise, par la présente, mesdames le maire et la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Bergeronnes, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

23-03-4283

Services professionnels – Accompagnement Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) et eau potable – Mise aux normes du traitement des eaux usées et travaux en eau potable

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est allée en appel d'offres de services professionnels pour l'accompagnement dans la mise aux normes du traitement des eaux usées et travaux en eau potable suite à l'annonce du départ de M. Serge Dufour, consultant;

CONSIDÉRANT QU'une offre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été reçue par la Municipalité pour les volets *Mise aux normes en eaux usées* et *Travaux en eau potable* au montant maximal de 25 000 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE ce service d'accompagnement, adaptable selon les besoins, vise à fournir une assistance technique et administrative dans les différentes étapes du projet de mise aux normes du traitement des eaux usées;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais

APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l'offre de services de la FQM pour l'accompagnement dans les volets *Mise aux normes en eaux usées* et *Travaux en eau potable* au montant maximal de 25 000 \$, taxes en sus;

QUE le conseil autorise, par la présente, mesdames le maire et la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Bergeronnes, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

23-03-4284

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard

APPUYÉ PAR M. François Maltais

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

23-03-4285

Ministère de la Culture et des Communications - Demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

ATTENDU les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur les plans légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

ATTENDU QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

ATTENDU l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

ATTENDU QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

ATTENDU QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité des Bergeronnes demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et ce, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

DE demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

DE transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APMAQ), à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

23-03-4286

Explos-Nature – Appui pour déposer une demande de subvention auprès du programme Vitalisation de la MRC /

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Explos-Nature est en préparation du Festival des oiseaux migrateurs de la Côte-Nord qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet a reçu l'appui de plusieurs partenaires tels que la MRC de la Haute-Côte-Nord et Parc Canada;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'envergure saura rejoindre et interpeler un grand nombre de personnes à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes souhaite démontrer son soutien au projet;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes appuie la demande de subvention d'Explos-Nature au programme de Vitalisation de la MRC.

23-03-4287

Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de février 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 99 114,96 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de février 2023:

Je, Magali Lavigne, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 99 114,96 \$.

23-03-4288

Dépôt de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de février 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général du Camping Bon-Désir des Bergeronnes pour une somme totalisant 6 099,20 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de février 2023:

Je, Magali Lavigne, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 6 099,20 \$.

23-03-4289

Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles du mois de février 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 1 817,80 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de février 2023 :

Je, Magali Lavigne, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 1 817,80 \$.

23-03-4290

Modification de la résolution no. 23-02-4265 relative au dépôt et à l'acceptation de la liste des comptes de la salle de quilles du mois de janvier 2023

CONSIDÉRANT QU'une modification à la résolution no. 23-02-4265 doit être apportée;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la modification de la liste des comptes de la salle de quilles du mois de janvier telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 4 403,82 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de janvier 2023 :

Je, Magali Lavigne, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 4 403,82 \$.

DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun dossier.

DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR

Aucun dossier.

DOSSIERS SALLE DE QUILLES

Aucun dossier.

DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

23-03-4291

FÊTE NATIONALE - Dépôt d'une demande de subvention auprès du Gouvernement du Québec dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes souhaite déposer une demande dans le cadre du *Programme d'assistance financière aux célébrations locales* afin d'offrir une programmation riche et variée à ses citoyens pour la Fête Nationale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet donnera une opportunité de rassemblement aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec offre une contribution financière pouvant aller jusqu'à 75 % du montant réclamé ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution du gouvernement du Québec 2022 s'élevait à 1 500\$;

CONSIDÉRANT QUE la part du promoteur pour tenir cette activité est budgétée à 1 000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise l'agente de développement à déposer une demande au *Programme d'assistance financière aux célébrations locales*;

QUE la part du promoteur pour tenir l'évènement ne dépassera pas le montant prévisionnel de 1 000\$;

QUE le conseil autorise la directrice générale, Magali Lavigne, à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière.

23-03-4292

LES ENVOLÉES - Dépôt d'une demande de subvention auprès de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du Programme de soutien culturel

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a fait sa notoriété avec la programmation du Hangar Festif;

CONSIDÉRANT QUE la Base de plein-air a établi une vocation pérenne aux rassemblements tant communautaires que touristiques et culturels;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes souhaite étendre la formule à l'émergence d'une nouvelle génération de talents toutes catégories confondues;

CONSIDÉRANT QUE l'espace dédié est optimal pour offrir une programmation estivale d'envergure avec des activités culturelles à large déploiement pour favoriser la découverte d'œuvres originales, d'expressions artistiques, de maîtrise d'un art et de savoir-faire;

CONSIDÉRANT QUE par l'entremise de son programme de Soutien culturel, la MRC offre un soutien financier allant jusqu'à 12 000 \$ des frais admissibles avec l'apport de promoteur exigé de 25%;

CONSIDÉRANT QUE la part du promoteur pour tenir cette activité est budgétée à 4 000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise l'agente de développement à déposer une demande au programme de Soutien culturel;

QUE la part du promoteur pour tenir l'évènement ne dépassera pas le montant prévisionnel de 4 000\$;

QUE le conseil autorise la directrice générale, Magali Lavigne, à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière.

23-03-4293

RÉFECTION DE L'AILE DES LOISIRS - Dépôt d'une demande de subvention auprès du Gouvernement du Canada dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a déposé un projet consistant en la réfection de l'aile des loisirs étant située à même le bâtiment municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis dans le cadre du programme ci-haut mentionné a été accepté;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera au dynamisme du milieu et donnera une opportunité de rassemblement aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'aucune mise de fonds n'est demandée à la Municipalité pour la réalisation de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte de signer l'entente;

QUE le conseil autorise la directrice générale, Magali Lavigne, à signer tous les documents relatifs à l'octroi du financement de 24 990 \$.

23-03-4294

AÉROVENTURE – Dépôt d'une demande de subvention auprès de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du Fonds régions et ruralité - volet 4 soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

CONSIDÉRANT QUE le Centre québécois de Formation aéronautique (CQFA) a une grande connaissance et utilise déjà cette courte piste d'aviation pour la formation et l'entraînement de ses étudiants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est désireuse de mettre en place un évènement annuel dédié au rassemblement des aviateurs;

CONSIDÉRANT QUE les Bergeronnes possèdent l'une des premières pistes d'aviation sur la Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'histoire des Bergeronnes est intimement liée au dynamisme de l'aéroport;

CONSIDÉRANT QUE l'élite aviatrice voit un grand potentiel dans cet espace et que celle-ci souhaite démystifier et partager sa passion par le biais d'interactions avec la population dans le cadre d'un évènement festif, rassembleur et ludique (spectacle et démonstrations de figures);

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera au dynamisme du milieu et donnera une opportunité de rassemblement aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera un attrait pour les visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dépose une demande de subvention de 10 000\$ dans le cadre du programme de Vitalisation de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la part du promoteur exigée s'élève à 10%;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise l'agente de développement à déposer une demande dans le cadre du programme de Vitalisation pour le projet Aéroventure;

QUE le conseil municipal s'engage à participer au projet Aéroventure et à assumer 10 % des coûts, soit 1 000\$;

QUE le conseil autorise la directrice générale, Magali Lavigne, à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière.

AÉROVENTURE – Dépôt d’une demande de subvention auprès de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du Programme d’aide au patrimoine

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes désire créer et inaugurer une nouvelle place rendant hommage à Rodolphe Pagé, l’un des pionniers de l’aviation au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est désireuse de partager son patrimoine immatériel avec sa population et ses visiteurs à travers des médiums de diffusion artistique et historique tels que le théâtre, les conférences, les expositions de documents et d’objets d’époque d’intérêt, la diffusion d’archives et la projection de films;

CONSIDÉRANT QU’une recherche approfondie du contexte social et historique de l’époque ainsi que sur la vie de l’aviateur Rodolphe Pagé sera nécessaire aux fins de diffusion et assurera professionnalisme et véracité aux produits finaux;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera au rayonnement de la culture en Haute-Côte-Nord et au sentiment de fierté et d’appartenance des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera un attrait majeur pour les visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE l’acquisition de matériaux et accessoires sera essentielle pour la mise en œuvre du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dépose une demande de subvention de 10 000\$ dans le cadre du programme d’aide au Patrimoine de la MRC;

QUE le conseil municipal s’engage à participer au projet Aéroventure et à assumer 10 % des coûts, soit 1 000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
 APPUYÉ PAR M. François Maltais
 ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise l’agente de développement à déposer une demande dans le cadre du programme d’aide au Patrimoine pour le projet Aéroventure;

QUE le conseil municipal s’engage à participer au projet Aéroventure, volet patrimoine, et à assumer 10 % des coûts;

QUE le conseil autorise la directrice générale, Magali Lavigne, à signer tous les documents relatifs à la demande d’aide financière.

LES MATINÉES CRÉATIVES - Dépôt d’une demande de subvention auprès de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du Programme de médiation culturelle

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un espace propice aux rencontres culturelles (Hangar festif);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire mettre à la disposition des citoyens un espace de vie liant communautaire et culture;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire offrir la possibilité aux citoyens et aux touristes de passage de s’immerger et de s’imprégner à la fois de nature et de culture, en offrant une programmation de diffusion

musicale, d'activités intergénérationnelles, de découvertes d'artisanat; de plateformes interactives;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera au dynamisme du milieu et donnera une opportunité de rassemblement aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE par l'entremise de son programme de Médiation culturelle, la MRC offre un soutien financier d'un maximum de 75 % des frais admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande à la Municipalité de s'engager à participer financièrement au projet en assumant un minimum de 10% des coûts admissibles;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise l'agente de développement à déposer une demande au programme de Médiation culturelle;

QUE le conseil municipal s'engage à participer financièrement au projet et à assumer un maximum de 1 500 \$;

QUE le conseil autorise la directrice générale, Magali Lavigne, à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière.

DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun dossier.

DEMANDES DE DONNS, DE COMMANDITES OU D'AIDE FINANCIÈRE :

23-03-4297

Fabrique des Bergeronnes – Crèche de Noël extérieure de l'église

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée par la Fabrique des Bergeronnes afin de moderniser la crèche de Noël extérieure de l'église;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande d'aide financière déposée par la Fabrique des Bergeronnes pour moderniser la crèche de Noël extérieure de l'église au montant de 800 \$

23-03-4298

Odyssée artistique – 3e édition de la Fin de semaine entre nous

CONSIDÉRANT QU'une demande de soutien financier a été déposée par l'Odyssée artistique pour la 3^e édition de la Fin de semaine entre nous;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande de soutien financier déposée par l'Odyssée artistique pour la 3^e édition de la Fin de semaine entre nous au montant de 500 \$.

DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D'ADHÉSION OU DE PUBLICITÉ :

23-03-4299

Camping Bon-Désir – Adhésion au magazine de prestige Road Trip Côte-Nord 2023

CONSIDÉRANT QU'une offre d'adhésion pour le magazine de prestige Road Trip Côte-Nord 2023 a été acheminée à la Municipalité pour le Camping Bon-Désir;

CONSIDÉRANT QUE ledit magazine est distribué gratuitement à 60 000 exemplaires partout au Québec et serait une bonne vitrine pour en faire la promotion;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil refuse l'offre d'adhésion pour le magazine de prestige Road Trip Côte-Nord 2023.

CORRESPONDANCE :

- Québec Subaquatique : demande de lettre d'appui;
- Héritage des oiseaux migrateurs de la Côte-Nord : demande de lettre d'appui;
- Archéo Topo : demande de lettre de partenariat;

SUJETS DIVERS :

23-03-4300

Sentier de la plage - Contrat pour la réalisation des plans et devis et demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC

CONSIDÉRANT QUE la firme Assaini Conseil a procédé à l'étude géotechnique pour la réalisation des travaux du sentier de la plage en accord avec la résolution 22-06-4090;

CONSIDÉRANT QU'une première analyse a été soumise au service des Travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE suivant cette analyse, la Municipalité est dans l'obligation de réaliser des plans et devis et de déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC pour la réfection du sentier de la plage;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle obligation engendre des critères d'études plus poussés avec une révision à la hausse de l'enveloppe budgétaire initiale, soit :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (avant taxes)	Prix (taxes incluses)
Assaini Conseil	4 800 \$	5 518.80 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité accorde le contrat de réalisation des plans et devis ainsi que la demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC à la firme Assaini Conseil au montant de 5 518.80\$ taxes incluses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le Maire déclare la réunion close à 20 h 28.

(Signé)

Nathalie Ross, maire

(Signé)

Magali Lavigne

Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. ».